



Contestation pv stationnement

Par **Kali**, le **23/09/2010** à **12:58**

Bonjour,

J'ai été verbalisé pour un stationnement avec défaut de disque. Cela étant, le PV a été rédigé le même jour où j'ai fait le changement d'immatriculation ainsi que les plaques. En outre, le PV a été fait avec les anciennes plaques. Je voulais donc savoir s'il y a possibilité de contester le PV ?

Merci par avance

Par **Tisuisse**, le **23/09/2010** à **17:09**

Bonjour,

PV incontestable, votre disque devait être apposé quelque soit le véhicule. Si vous ne payez pas, c'est l'ancien titulaire de la carte grise correspondant au numéro qui est porté sur l'avis de PV, qui va recevoir le montant majoré. Bien entendu, il va contester en vous dénonçant, ce qui est logique, et vous, vous recevrez l'amende majorée à payer. A vous de voir, après tout, c'est votre argent, pas le nôtre.

Par **Kali**, le **23/09/2010** à **17:10**

Merci pour votre réponse. C'était une question juste à titre indicatif sachant que j'ai prévu de

payer mon amende je me renseignais juste par curiosité.